

*La vie à l'école est une vie de collectivité. Elle est soumise à des règles qui n'ont pour but que le bien-être de tous. Veillez à bien les connaître et à les respecter.*

## 1- Horaires

- La présence des élèves est obligatoire à l'école :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	
GS - CP - CE1	8h30 - 11h50 13h20 - 16h20
CE2 - CM1 - CM2	8h40 - 11h50 13h20 - 16h30

- Les élèves peuvent être accueillis suivant les horaires suivants :

7h30 à 8h40	Garderie gratuite
11h50	Sortie des externes Les enfants non récupérés à 12h15 sont conduits à la cantine.
13h10	Ouverture du portail
16h20	Fin des cours pour les GS, CP, CE1
16h30	Fin des cours pour les CE2, CM1, CM2
16h20 à 17h15	Surveillance des enfants qui attendent leurs parents ou l'heure de l'étude. Pour des raisons de sécurité, le portail est fermé entre 16h45 et 17h00.
17h15 à 18h30	Les enfants sont accueillis par les surveillantes en salle d'étude pour faire leur travail du soir.

- **IL EST IMPORTANT D'AMENER ET DE VENIR CHERCHER LES ENFANTS BIEN A L'HEURE.**

## 2- Sécurité

- Les entrées et les sorties doivent se faire uniquement par le portail de la rue des Etats-Unis. **Le passage par le portail du collège est interdit.**
- La porte de l'école est fermée :
  - Le matin de 8h50 à 11h50
  - L'après-midi de 13h30 à 16h15
- Les enfants qui attendent leurs parents le font dans la cour de récréation du haut.
- Pour les sorties, les parents attendent leurs enfants dans le sas.

## 3- Tenue vestimentaire et attitude

**Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant**

- La tenue vestimentaire doit être adaptée aux activités scolaires : pas de tongs ni de chaussures à talons ni de vêtements courts.
- Jusqu'en CM2, les élèves sont encore jeunes. Nous leur demandons de n'utiliser ni vernis à ongles ni maquillage et d'avoir une coiffure sans excentricité.

- Les élèves ne doivent apporter ni objet de valeur ou dangereux (couteau, cutter...), de téléphone mobile, de montre connectée.
- Les goûters ne sont autorisés qu'à la récréation du matin, et celle de la garderie du soir. Merci de privilégier les fruits, les compotes...
- Les friandises et les chewing-gums sont interdits.
- Les élèves sont responsables des dégradations matérielles qu'ils occasionnent et de l'usure anormale des livres. Les livres perdus ou détériorés seront facturés aux familles.
- Les livres doivent être couverts et étiquetés au nom de l'enfant dès la rentrée.
- **Tous les membres du personnel doivent être considérés avec le même respect. Chacun d'entre eux peut être amené à intervenir pour maintenir la discipline.**
- En cas de mauvaise attitude, des sanctions seront appliquées : avertissement oral, travail supplémentaire, retenue, exclusion.

#### **4- Travail**

- Les élèves doivent fournir un travail sérieux et régulier au quotidien.
- Pour les aider, il est important que les parents aient un regard sur le travail du soir (même si l'enfant reste à l'étude).
- Les familles sont informées régulièrement des résultats de leur enfant. C'est pourquoi le cahier du jour et les évaluations doivent revenir signés à l'école le plus rapidement possible.
- Les documents communiqués aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison doivent également être impérativement signés.
- Les parents qui souhaitent rencontrer un enseignant doivent prendre rendez-vous (par l'intermédiaire du cahier de liaison).

#### **5- Absences**

- La présence de l'enfant à l'école est obligatoire à partir de 3 ans.
- Pour signaler UNE ABSENCE, MERCI DE PREVENIR LE SECRETARIAT PAR TELEPHONE OU PAR MAIL. Pour toute absence prévisible, merci d'en informer au préalable l'enseignant ou le chef d'établissement par l'intermédiaire du cahier de liaison.

#### **A noter**

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école (même dans le sas).
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.
- Le sas n'est pas une aire de jeux, c'est un lieu d'accueil et d'attente. Merci de rester vigilants.
- L'utilisation de la structure de jeux est interdite au moment des entrées et des sorties.

Signature du chef d'établissement  
légaux

Signature de l'élève

Date et signatures des responsables

